FORMULAIRE A RETOURNER COMPLETE ET SIGNE A

LA PREVOYANCE DES AVOCATS
TSA 64254 - 77283 AVON cedex
Téléphone : 01 84 94 00 84 - Télécopie : 01 41 43 69 78
email : sinistres.prevlpa@grassavoye.com
http://www.laprevoyance.org

DEMANDE D'INDEMNITES JOURNALIERES

A adresser dans les meilleurs délais

Identification de l'assuré€ (salarié(e) du cabinet)

NOM .....
PRENOM .....
ADRESSE .....
.....

CODE POSTAL | | | | | |

VILLE .....

Numéro de Sécurité Sociale | | | | | | | | | | | | | | |

Date de naissance — Jour | Mois | Année

Situation de famille — C ☐ M ☐ D ☐ V ☐

Nombre d'enfants à charge ☐

Date de prestation de serment — Jour | Mois | Année

Date d'affiliation au contrat — Jour | Mois | Année

Identification du Cabinet

Raison sociale .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Numéro de contrat .....

Renseignements concernant l'arrêt de travail

Date de l'arrêt — Jour | Mois | Année

Date de reprise d'activité (si elle a déjà eu lieu) — Jour | Mois | Année

Maladie ☐ Intervention chirurgicale ☐

Accident ☐ Accident du travail ☐

maternité ☐ Hospitalisation ☐

Pièces à joindre à la présente déclaration

Fiche de Salaires ☐

Décomptes Sécurité Sociale des Indemnités journalières ☐

Certificat Médical ☐

Attestation certifiée conforme des salaires, primes, gratifications, éléments variables, ayant donné lieu à cotisation selon les bases prévues au contrat (pour détermination du traitement de référence)

Périodes	Salaires (1)	Primes + gratifications et éléments variables	Salaire reconstitué en cas d'absence pour maladie (2)
Total			

(1) Salaires hors primes, gratifications, éléments variables

(2) Joindre impérativement les bulletins de salaires

Remplissez le formulaire et adressez-nous votre demande dans les meilleurs délais, accompagnée des documents justificatifs (à l'exception du certificat médical détaillé) à l'adresse suivante:

LA PREVOYANCE DES AVOCATS
TSA 64254
77283 AVON CEDEX

Vous pouvez demander communication et rectification de toute information vous concernant et figurant sur tous fichiers à l'usage de LPA. Le droit d'accès et de rectifier peut être exécuté au 12 place Dauphine 75001 PARIS (loi n° 78-17 du 06/01/1978)

A NOTER que les prestations sont réglées à conditions que les justifications nécessaires soient parvenues à LPA. Le Cabinet certifie que l'assuré faisait toujours partie de son personnel garanti à la date de l'arrêt de travail

Fait à

Le

Signature et cachet du Cabinet